



FLASH INFO

[Edition octobre 2019]

[IFSE : rénovation des circulaires de gestion]



L'UNSA défense était représentée par Franck Frissong et Francis Dubois. Monsieur Gravelaine, assisté de son équipe a ouvert la séance en rappelant les enjeux des dispositions suivantes (pour 2019 et 2020) : attractivité et fidélisation ; rattrapage des écarts entre les corps de même niveau et avec les autres ministères. Monsieur Pluven (SRP4) a rappelé le calendrier des travaux, le diagnostic, le cadrage budgétaire. Ce dernier est de 9M€ répartis en 3,5M€ sur 2019 et 5,5M€ sur 2020, dont 7,5M€ pour les catégories C. Le plan d'action a ensuite été détaillé.

Budget 2019

Revalorisation de l'IFSE des catégories C

« Rebasage » pour la totalité des adjoints administratifs et techniques qui se traduit par une augmentation de :

- 500 € bruts annuels à compter du 1^{er} août 2019 (41,66€/mois) versé avec effet rétroactif sur la paie de décembre, soit 208,33 € brut pour les agents en groupe 2 ;
 - 300 € bruts annuels à compter du 1^{er} août 2019 (25€/mois) versé avec effet rétroactif sur la paie de décembre, soit 125 € brut pour les agents en groupe 1 ;
- « Relèvement » des socles IFSE et alignement entre les adjoints administratifs et techniques :

- Socle des adjoints administratifs du périmètre de central groupe 1 porté de 5730 € à 6030 € ;
- Socle des adjoints administratifs services déconcentrés groupe 1 porté de 4714 € à 5015 € ;
- Socle des adjoints techniques groupe 1 porté de 4600 € à 5015 € ;
- Socle des adjoints administratifs du périmètre de central groupe 2 porté de 4730 € à 5230 € ;
- Socle des adjoints administratifs services déconcentrés groupe 1 porté de 3714 € à 4215 €
- Socle des adjoints techniques groupe 1 porté de 3600 € à 4215 €.

Augmentation des tickets avancements : Le ticket promotion pour le passage au grade sommital (passage en ATPMD1 ou en AAP1) passe à 1100€ brut annuel avec effet rétroactif aux avancements au titre de 2019.

Pour les SA

Le ticket promotion pour le passage au grade de SA-CS passe à 1100€ brut annuel avec effet rétroactif aux avancements au titre de 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2020

Pour les attachés du périmètre de centrale et conservateurs de patrimoine

Le montant socle est augmenté de 800 € brut annuel pour les 4 groupes, soit :

- Groupe 1, le montant socle passe de 12000 € brut annuel à 12800 € brut annuel ;
- Groupe 2, le montant socle passe de 11000 € brut annuel à 11800 € brut annuel ;
- Groupe 3, le montant socle passe de 10500 € brut annuel à 11300 € brut annuel ;
- Groupe 4, le montant socle passe de 10000 € brut annuel à 10800 € brut annuel ;

Pour les IEF

L'accompagnement du changement de statut se traduira par un relèvement des socles de :

- Groupe 1, le montant socle passe de 10500 € brut annuel à 12800 € brut annuel ;

Mise en place de tickets de mobilité entrante au MINARM

Pour les corps CIGEM, les SA, les AA, la filière bibliothèque, les conservateurs du patrimoine et les CED, il est créé un ticket mobilité « entrante » basé sur le groupe de leur ancien poste. Pour tous les autres détachements avec changement de corps (y compris ceux énumérés ci-dessus), des tickets détachements entrants forfaitaires sont mis en place :

- 1000 € brut annuel pour les cat. A ;
- 750 € brut annuel pour les cat. B ;
- 500 € brut annuel pour les cat. C.

Mise en place de tickets de mobilité descendante

Il sera créé un ticket de mobilité descendante pour les mobilités vers un emploi de groupe IFSE inférieur. Les montants de ces tickets sont égaux au montant de la clause de revoyure, soit :

- 500 € brut annuel pour les cat. A ;
 - 315 € brut annuel pour les cat. B ;
 - 250 € brut annuel pour les cat. C.
- Deux règles seront à suivre :
- Pas de cumul si saut de groupe (ex Gr1 vers Gr3) ;
 - 3 ans sur le poste

Mise en place d'une modulation de l'IFSE

Dans les deux cas suivants :

- Régisseur (44 agents concernés) ;
- Enquêteur de prix (7 agents).

Mobilité avec changement de périmètre

- Suppression de l'écrêtement ;
- Suppression de la disposition limitant à une seule fois dans la carrière le bénéficiaire du « sur ticket » en administration centrale ;





- Groupe 2, le montant socle passe de 9500 € brut annuel à 11800 € brut annuel ;
- Groupe 3, le montant socle passe de 9000 € brut annuel à 11300 € brut annuel ;
- Groupe 4, le montant socle passe de 8500 € brut annuel à 10800 € brut annuel ;

Pour les attachés des services déconcentrés

Le montant socle est augmenté de 800 € brut annuel pour les 4 groupes, soit :

- Groupe 1, le montant socle passe de 10500 € brut annuel à 11300 € brut annuel ;
- Groupe 2, le montant socle passe de 9500 € brut annuel à 10300 € brut annuel ;
- Groupe 3, le montant socle passe de 9000 € brut annuel à 9800 € brut annuel ;
- Groupe 4, le montant socle passe de 8500 € brut annuel à 9300 € brut annuel ;

Pour l'UNSA Défense, le nouveau corps des IEF (ICD), sera en concurrence direct avec « le privé ». Le MINARM ne pourra pas être attractif avec un régime indemnitaire « bas ». Certes, la rémunération n'est pas le seul facteur pour l'attractivité mais il conviendra alors que de véritables parcours professionnels soient offerts aux personnels civils « nous ne sommes pas des bouches trous ».

La DRH-MD surveillera avec attention le passage au RIFSEEP des autres corps d'ingénieurs.

NDLR : l'écart indemnitaire avec le corps des ISIC est d'environ 400 € mensuels, preuve en est que le passage en ICD démarre mal.

Conclusion

L'UNSA Défense se félicite de l'effort vers les catégories C mais regrette que les détachements vers les emplois fonctionnels ne bénéficient d'aucune mesure.

La visibilité à 15 mois n'est pas de nature à rassurer surtout avec le démarrage des chantiers « réformes ministérielles et fonctions publiques ».

La mobilité sera très prochainement subie et non choisie pour de nombreux agents. L'UNSA Défense sera extrêmement vigilante dans les semaines qui viennent.



- Ajustement du « sur ticket » d'accès à l'administration centrale (majoration pérenne de l'IFSE à :
 - 1200 € brut/an pour les cat. A ;
 - 800 € brut/an pour les cat B ;
 - 600 € brut/an pour les cat C.
- 750 € brut annuel pour les cat. B ;
- 500 € brut annuel pour les cat. C.

Divers

- L'UNSA défense demande la mise en place d'un véritable ticket promotion C en B (des AA ont déjà un montant d'IFSE supérieur au ticket plancher obtenu lors du passage en catégorie B au choix ou examen professionnel) ainsi qu'un ticket pour les promotions par concours internes (retrouvé pour le moment).
- Les infirmiers de soins médicaux passés en catégorie A ont des IFSE trop faibles pour cette catégorie. « C'est à l'étude ».
- Les travaux sont en cours pour les corps sociaux (avec la SDAS), **les montants indemnitaires seront revus dans le cadre du RV salarial.**

**LES CIRCULAIRES DE GESTION SERONT REMPLACÉES PAR DES INSTRUCTIONS
ET SERONT RAPIDEMENT EN LIGNE SUR L'APPLICATION « BOREALE ».**

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision